

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés responsables des certificats :

Certificat d'études politiques (pour étudiants internationaux) (Céline Gimet)

Certificat d'expertise judiciaire (Anne Meyer-Heine)

Certificat Perfectionnement Expertise judiciaire (Anne Meyer-Heine)

Certificat Prévention et gestion des risques psychosociaux dans le cadre professionnel (Anne Meyer-Heine)

Certificat Management des Hommes (fonctionne de janvier à décembre) (Anne Meyer-Heine)

Certificat Gestion des conflits et médiation (Anne Meyer-Heine)

Certificat Politique culturelle et mécénat à l'international (Sophie Doudet)

Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Société (Franck Fregosi)

Certificat de préparation à l'administration générale (Didier Del Prete)

Certificat Ressources Humaines « HR School » (Sandra Montchaud)

Certificat Gestion financière des associations (Bernard Aubert)

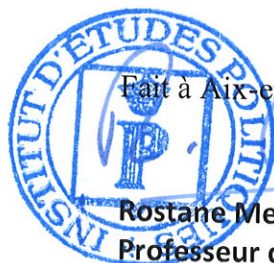
Article 2

Les responsables assurent, dans le cadre fixé par la délibération du Conseil d'administration qui le crée, la direction pédagogique du certificat.


A ce titre, ils réunissent et coordonnent les équipes enseignantes, supervisent l'organisation des emplois du temps, veillent au bon déroulement des enseignements, des examens éventuels et des délibérations.

Article 3

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Aix-en-Provence, le 15 Octobre 2015.


Rostane Mehdi,
Professeur des Universités.